



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

### ÉCOLE DE CONDUITE

«BEARNAISE »

31 rue Maubec

64 230 LESCAR

Agrément : E 11 064 0907 0

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

### « QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter **du 20 février 2019** jusqu'au **20 février 2022**

Pour Le préfet des Pyrénées-Atlantiques par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
par subdélégation l'Adjointe au Secrétaire Général

Site Internet [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)